

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Annik Lapointe](#)

<https://www.cadre21.org/membres/33a56681a4c128807575eeec>

Date d'obtention : 2023-05-19 01:14:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Accueillir la personne, un élève, un parent qui fait face à une situation de sexto, évaluer la nature et l'intention et diriger au besoin vers la bonne ressource. Grâce à la trousse, je récolte les informations, je vérifie et surtout rassure. Le questionnaire m'aide à dresser le portrait de la situation et m'indique les étapes suivantes à faire selon le cas.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que je dois agir rapidement et sérieusement quand je fais face à une telle situation. Rassurer la victime, rencontrer tous les élèves qui pourraient être impliqués. Lorsqu'un parent vient me voir pour de l'aide, je dois le diriger vers le poste de police. Que selon le cas de malveillance je dois confisquer le cellulaire sans poser de question à l'auteur. La nature et les intentions du geste sont très importantes, pour le choix d'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque l'acte est malveillant, criminel, et que je dois contacter rapidement la police cela me semble délicat et également lorsque je dois confisquer le cellulaire. Je dois toujours faire preuve de confidentialité.